

Préfet du FINISTÈRE

COMMUNE DE PLOMODIERN

Autorisation environnementale ICPE

Parc éolien de Phenix (demande de renouvellement avec modifications)

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 29 septembre 2022, l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 33 jours a été prescrite sur la demande formulée par la SARL PARC EOLIEN DE PHENIX (IMPAX) siège social, 28 Bd Haussmann 75009 PARIS en vue d'obtenir le renouvellement du droit d'exploiter avec modifications du parc éolien sis sur la Montagne St-Gildas à PLOMODIERN.
Contact représentant le pétitionnaire SARL PARC EOLIEN DE PHENIX : M. Yvonik GUEGAN chef de projet éolien ERG DEVELOPPEMENT FRANCE. mail yguegan@erg.eu

Pendant la durée de l'enquête publique qui se déroulera du **lundi 24 octobre à 9H au vendredi 25 novembre 2022 à 17H**, le dossier de l'enquête pourra être consulté, soit en version papier soit en version numérisée dans les mairies de : CAST, CHÂTEAULIN, DINEAULT, LOTHÉY, PLOEVEN, PLOMODIERN, PLONEVEZ-PORZAY, PORT LAUNAY, SAINT-COULITZ, SAINT-SEGAL, BRIEC, QUEMENEVEN, et PONT-DE-BUIS-LES-QUIMERCH ainsi que dans les communautés de communes suivantes : Pleyben-Châteaulin-Porzay, Presqu'île de Crozon-Aulne maritime et dans la communauté d'agglomération de Quimper Bretagne Occidentale.

les usagers sont invités à s'enquérir auprès des mairies concernées des mesures sanitaires en vigueur avant de s'y rendre.

La commissaire enquêtrice, désignée par le Tribunal Administratif de Rennes est Mme Michèle EVARD-THOMAS. En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Modalités de consultation du projet/observations du public:

Le dossier d'enquête publique est consultable au moins 15 jours avant le début de l'enquête sur le site internet de la Préfecture du Finistère à l'adresse suivante :
<https://www.finistere.gouv.fr/Publications/Publications-légales/Enquetes-publiques>.

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions de la manière suivante :

- sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par la commissaire enquêtrice, mis à disposition en mairie de PLOMODIERN, commune siège de l'enquête publique.
- par observations écrites ou orales reçues par la commissaire enquêtrice.
- par courriers électroniques transmis à la commissaire enquêtrice à l'adresse suivante: mairie@plomodiern.bzh (les mails à l'attention de la commissaire enquêtrice parvenus après 17 H le jour de la clôture de l'enquête publique ne pourront être pris en considération).
- par voie postale à l'adresse suivante : mairie de 29550 PLOMODIERN, 20 rue du docteur Vourch BP 15 à l'attention de Mme Michèle EVARD-THOMAS, commissaire enquêtrice.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ou écrites sur le registre sont consultables au siège de l'enquête, celles déposées par mails sont consultables dans les meilleurs délais sur le site internet des services de l'État dans le Finistère.
- sur un poste informatique à la Préfecture du Finistère, 42 boulevard Dupleix à Quimper, aux jours et heures habituels d'ouverture du public et sur rdv.

Le dossier d'enquête publique contient toutes les pièces requises au titre de l'article R. 123-8 du code de l'environnement et notamment l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse à l'avis de l'autorité environnementale produit par le porteur de projet en décembre 2021.

La commissaire enquêtrice recevra les observations du public en mairie de PLOMODIERN selon les modalités suivantes :

- le lundi 24 octobre 2022 de 9H à 12H
- le samedi 5 novembre 2022 de 9H à 12H
- le mercredi 9 novembre 2022 de 9H à 12H
- le mardi 15 novembre 2022 de 14H à 17H
- le vendredi 25 novembre 2022 de 14H à 17H

Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice seront tenus à la disposition du public à la mairie de PLOMODIERN pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

L'autorité compétente pour prendre les décisions à la suite de cette enquête publique est le Préfet du Finistère.